



A Saint-Denis, le Jeudi 28 Janvier 2021

Communiqué de Presse

Un droit de retrait a été effectué le mercredi 27 janvier à 7h30 par un agent SNCF de L'UMV du Mans, établissement de SNCF Réseau, pour un danger grave et imminent suite à la réception d'un paratonnerre radioactif avec présence probable d'Américium 241 dans ce paratonnerre. L'UMV du Mans est un établissement SNCF qui récupère et trie les matériels des infrastructures du réseau ferroviaire qui sont déposés, en vue de les recycler.

Les salariés de cet établissement ont donc été exposés aux risques de contamination liés à ce matériel radioactif sans qu'ils en aient connaissance. Il est fortement probable que les salariés qui ont déposé ce matériel ont été soumis à ces mêmes risques. En cas d'ingestion accidentelle ou de respiration d'une poussière d'Américium 241 le risque est grave, car très toxique, puisque cet élément radioactif reste pendant une très longue période dans le corps humain.

A cela il faut ajouter le risque externe du au rayonnement Alpha. Il existe à la SNCF beaucoup de paratonnerres radioactifs de ce type en place dans les installations ferroviaires. Mais il existe aussi d'autres types de paratonnerres radioactifs, contenant du radium 226 notamment.

Cependant, à ce jour, la SNCF n'a fait aucun recensement complet de son parc de paratonnerres radioactifs et n'a mis aucun plan de retrait en place pour les déposer, en lien avec l'ANDRA, l'organisme agréé pour traiter et conditionner les déchets radioactifs. Malgré les interventions répétées de SUD-Rail depuis 2004 pour alerter la direction SNCF sur ce risque, afin de l'éliminer, rien ne bouge côté direction...des paratonnerres non répertoriés ni identifiés sur le terrain font ainsi l'objet régulier de droits d'alerte des délégués du personnel SUD-Rail.

De ce fait des incidents graves surviennent puisque la direction SNCF envoie des agents SNCF ou salariés des entreprises ferroviaires privées manipuler ce matériel sans connaissance du risque et sans prendre les précautions nécessaires.

Pourtant si la pastille dans le paratonnerre est dégradée il y a risque pour la santé des salariés, pour celle des riverains, pour les transporteurs et salariés du recyclage qui ne savent pas qu'ils transportent et manipulent ce type de déchet radioactif, mais aussi pour l'environnement qui se retrouve pollué.

Actuellement, la SNCF renouvelle les installations équipées de paratonnerres radioactifs sur tout le réseau ferroviaire, ce qui multiplie le risque d'avoir ce type d'incident grave avec des paratonnerres radioactifs. En effet, personne n'est formé à la SNCF pour ce type de risque. La preuve, ce sont les pompiers qui ont dû intervenir au Mans, équipés de combinaisons et de compteurs Geiger.

La direction de la SNCF doit prendre ses responsabilités immédiatement et traiter ce risque comme il se doit. La situation actuelle fait qu'elle expose délibérément ses salariés, ceux d'autres entreprises et les riverains du réseau ferroviaire au risque de contamination radioactive. C'est pour SUD-Rail une faute inexcusable compte-tenu des manquements répétés de l'entreprise.

Contacts Presse :

Vaillant Jocelyn 06 48 09 87 14,
Didier Le Men 06 01 88 21 67,
Nicolas Serra 06 26 99 70 74.